



## FORMATION CONTINUE 2021

# **VISIOCONFERENCE**

## **DROIT DES TRANSPORTS :**

## **DROIT DES PASSAGERS AERIENS**

**Mercredi 2 juin 2021**  
**De 17h00 à 20h00**

**Laurent GROSCLAUDE**

Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole  
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien.  
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

**80€ la séance**  
**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de cette formation les participants :

- seront en capacité de conseiller leurs clients dans des demandes d'indemnisation adressées à des compagnies aériennes ;
- maitriseront les différents instruments juridiques nationaux, européens et internationaux en matière de retard et annulation de vols ainsi qu'en matière d'accidents et de perte de bagage.

**Pré requis :**  
Etre Avocat.

**Programme :**

- Tour d'horizon du règlement UE 261/2004 applicable en matière de retards, annulations et refus d'embarquement ; actualité jurisprudentielle;
- Perte de bagages : dispositif national et convention de Montréal ;
- Accidents corporels : dispositif applicable aux vols domestiques et aux vols internationaux.

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique au format pdf/ppt envoyé avant la formation. Il sera actualisé après la formation le cas échéant.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
05 61 53 58 52